



# Webinaire thématique

---

11 décembre 2025

Re transcription du Slido



BRANCHÉ SUR DEMAIN :  
LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE  
EN DÉBAT

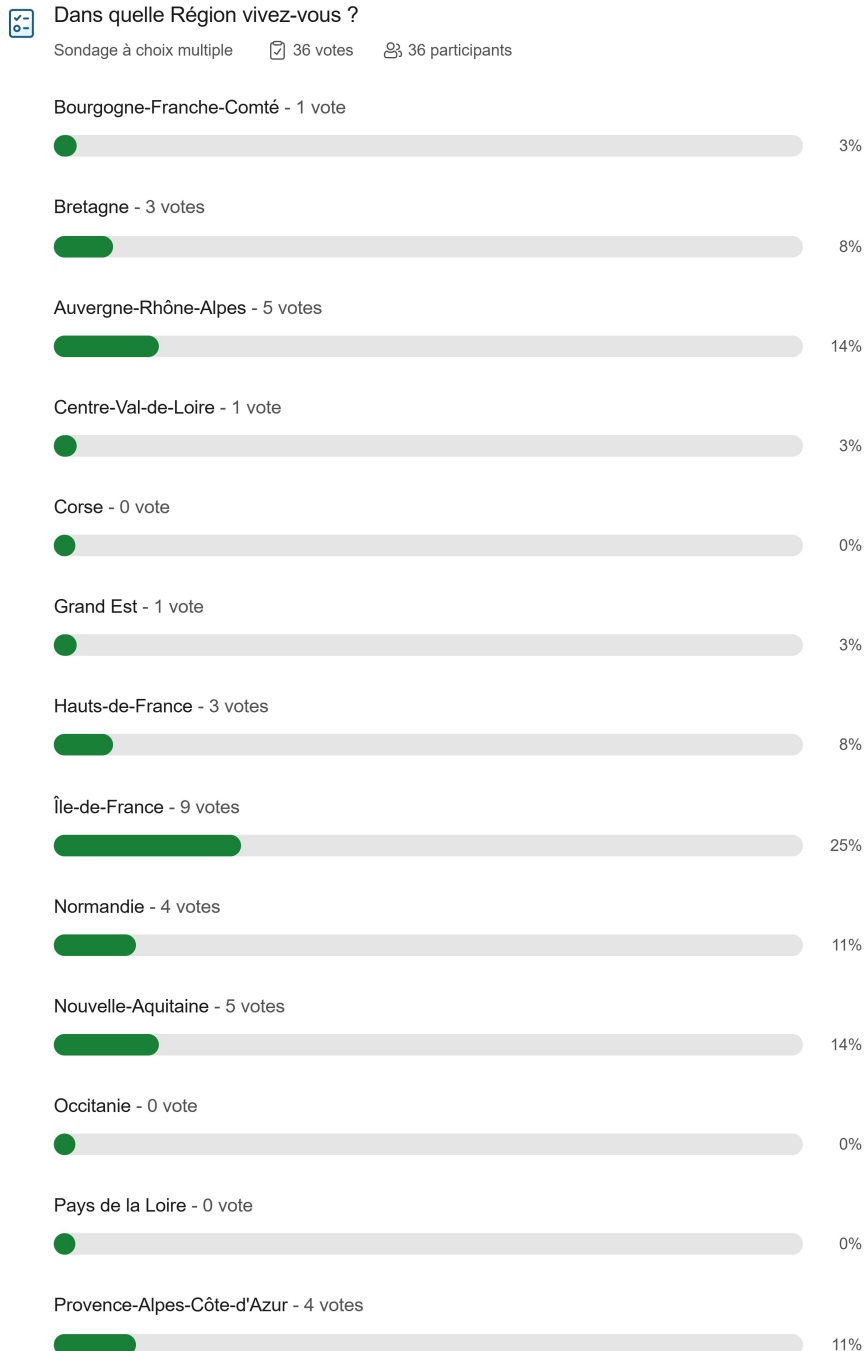
ORGANISÉ PAR



# WEBINAIRE THÉMATIQUE : « PLAN D'ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE L'ÉLECTRICITÉ : QUI DÉCIDE ? QUI PAYE ? QUELLES CONSÉQUENCES SUR LA FACTURE D'ÉLECTRICITÉ POUR LE CONSOMMATEUR ? » - 11 DÉCEMBRE 2025

## Enregistrement des contributions partagées sur Slido

Au cours de ce webinaire, les participant-es étaient invité-es à s'exprimer à l'écrit via un outil interactif (Slido). Le tchat de discussion était également ouvert pendant les temps d'échanges entre les interventions. Ce document contient uniquement la retranscription des messages partagés via l'outil Slido. Les messages partagés sur le tchat de discussion de Zoom sont disponibles dans un second document, disponible [sur le site du débat public](#).



slido



## A quel titre participez-vous ce soir ?

Sondage à choix multiple

✓ 34 votes

👥 34 participants

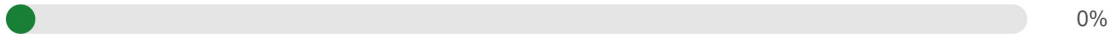
Elu·e - 2 votes



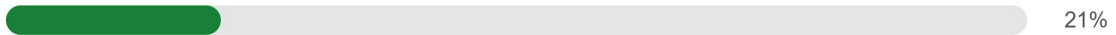
Etudiant·e - 1 vote



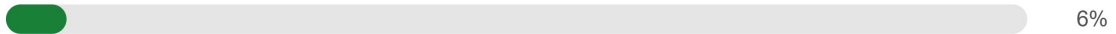
Journaliste / Média - 0 vote



Membre d'une association ou d'un syndicat - 7 votes



Membre du groupe citoyen - 2 votes



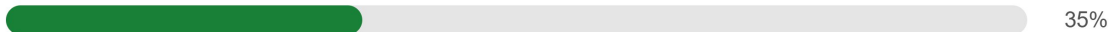
Professionnel·le du secteur énergétique - 9 votes



Représentant·e du secteur public - 1 vote



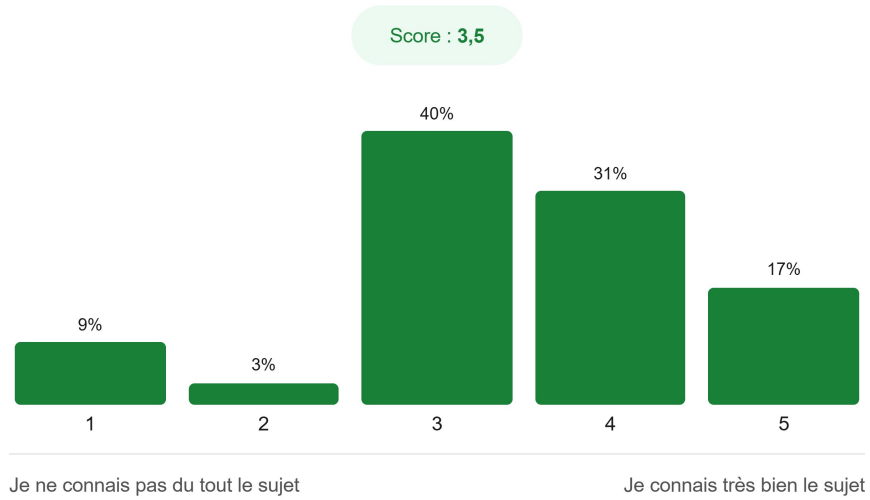
Personne intéressée par le sujet - 12 votes



slido

★ Comment évaluez-vous votre connaissance des coûts et du schéma d'évolution du réseau ?

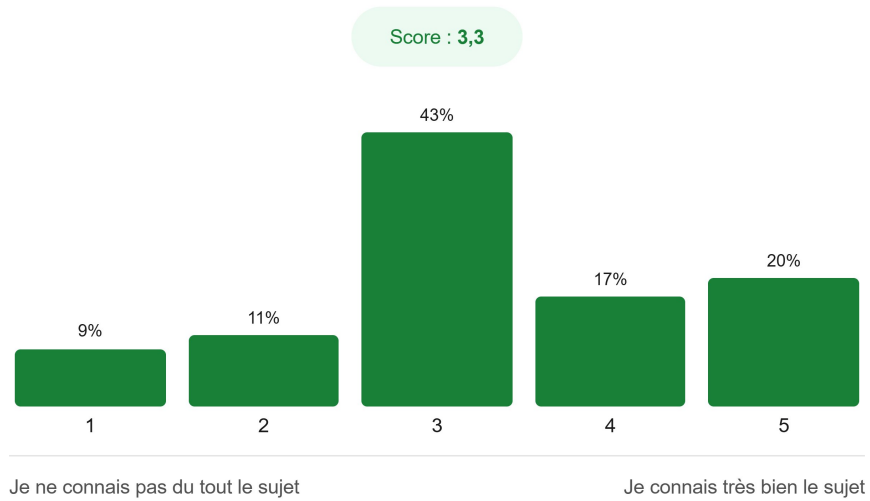
Sondage d'évaluation 35 votes 35 participants



slido

★ Comment évaluez-vous votre connaissance de la gouvernance du schéma d'évolution du réseau électrique ?

Sondage d'évaluation 35 votes 35 participants



slido

## Les questions et réactions partagées pendant la première séquence

- On parle énormément de la décarbonation, mais personne n'interroge notre modèle de consommation, ni ne s'intéresse à l'influence de la croissance démographique sur la consommation. Or, si la population augmente, la croissance augmente. Avec le SDDR, on remplace simplement une énergie (fossile) par une autre (électrique), mais est-ce que cela réduit pour autant drastiquement la pollution ? Est-ce que cela nous prémunit pour autant de toute dépendance à des ressources énergétiques extérieures ? Ce n'est pas certain. Concrètement : nous n'avons pas d'uranium en France et, à l'heure actuelle, notre mix énergétique est composé d'environ 60 % de nucléaire.
- Tout à l'heure, Monsieur Deloge (CRE) a indiqué que dans un système dans lequel on investit (en parlant du SDDR), la consommation augmente. Mais la consommation n'est pas une conséquence des investissements. C'est plutôt l'inverse. Non ? On investit (notamment) parce que le système électrique actuel n'a pas la capacité d'alimenter tout le monde en même temps (à l'heure où une grande partie de nos usages dépend de l'électrique) et d'accueillir, en même temps, de nouveaux entrants particulièrement énergivores (ex : les datacenters).
- Le stockage (dont VE), bien géré, peut réduire les besoins d'investissement réseau. Comment cela est-il pris en compte. Est-ce que le TURPE est incitatif pour la bonne gestion de ce stockage (et la bonne localisation) ?
- L'optimisation du réseau se fait avec un objectif de défaillance. Est-ce que la comparaison du taux planifié et du taux réalisé pour les exercices antérieurs valide les méthodes de planification ?
- Dans de futures opérations, oui je comprends pour le développement cohérent. Pour les raccordements des premières phases, il n'y a aucune cohérence particulière puisque 1 parc = 1 raccordement. Ne serait-ce que pour la partie sous-marine ?
- Est-ce qu'on est absolument certains d'aller dans la bonne direction avec le SDDR 2025 ? Certes, le tout électrique mettra à l'abri le pays d'une dépendance aux fossiles, mais malgré les interconnexions, on ne serait peut-être pas à l'abri, en cas de conflit inter-étatique, à l'exposition de nos infrastructures électriques aux attaques physiques, que cela concerne des centres de production (voir l'exemple ukrainien de Zaporijjia) ou les réseaux (transport / distribution), ou à des attaques cyber...
- Un raccordement offshore est une infrastructure lourde, complexe, coûteuse. La France a fait le choix de confier le raccordement de l'éolien en mer à RTE pour réduire le risque des projets, garantir une planification cohérente du réseau marin et baisser le coût final de l'électricité pour les consommateurs. Ce choix s'inscrit dans une logique d'aménagement du territoire et d'efficacité économique.
- Je pense qu'on est plusieurs à se demander, selon ces explications, pourquoi les producteurs d'éoliens en mer ne payent pas leur raccordement ?
- Qui paye les interconnexions avec nos voisins quand il semble que la France est peu demandeuse ?
- Sur les 100 Mds€ d'investissements totaux annoncés par RTE (transport), c'est l'essentiel de ces investissements qui sera dédié à la maintenance, au renouvellement des réseaux existants, le raccordement des consommateurs et des zones industrielles de décarbonation et l'adaptation au changement climatique.
- L'évolution des exportations / importation d'énergie, conduit-elle à des besoins de renforcement des interconnexions. Ces investissements se montent à quelle valeur, qui paye, l'investissement et le tarif d'usage France, étranger, Europe ?
- Bonjour, Le raccordement de l'éolien en mer représente une partie énorme des investissements (>37 milliards) et la France est le seul pays où ce raccordement est pris en charge par l'Etat (RTE) et non pas les promoteurs éoliens. Pourquoi ? Qu'en pense la CRE ? (NB l'Académie de Technologie a demandé l'âge fin de ce "privilège")
- Quels sont les 100Mrd liés à la résilience du réseau face aux changements et événements climatiques ? Est-ce que c'est la 1ère priorité de RTE ?

- Quel est le pourcentage de fournisseurs (d'équipements) français et de prestations (sous-traitants) de RTE ? A qui profite tous ces investissements ?
- Bonjour, Je ne voudrais pas casser l'ambiance mais puisque la CRE est présente à un débat CNDP, rappeler que le raccordement de l'éolien en mer représente une partie énorme des investissements ( >37 milliards) et que dans sa contribution au débat SDDR, la CRE appelle à diminuer le coût en rapprochant les parcs des côtes et en dépriorisant l'éolien flottant... ce qui est en complète contradiction avec ce qui était sorti du débat CNDP La Mer en Débat, qui pointait un très fort refus des parcs éoliens proches des côtes. Quelle réaction des deux côtés ?
- Pas une hausse des prix mais une hausse du TURPE, le tarif d'utilisation du réseau, donc d'un tiers seulement de la facture des consommateurs. Cette augmentation est nécessaire pour que RTE puisse moderniser le réseau de transport et le rendre résilient au changement climatique. In fin l'objectif est de permettre à la France de pouvoir s'affranchir des énergies fossiles pour de l'électricité, qui est bas carbone.
- Bonjour, Je ne voudrais pas casser l'ambiance mais puisque la CRE est présente à un débat CNDP, rappeler que le raccordement de l'éolien en mer représente une partie énorme des investissements ( >37 milliards) et que dans sa contribution au débat SDDR, la CRE appelle à diminuer le coût en rapprochant les parcs des côtes et en dépriorisant l'éolien flottant... ce qui est en complète contradiction avec ce qui était sorti du débat CNDP La Mer en Débat, qui pointait un très fort refus des parcs éoliens proches des côtes. Quelle réaction des deux côtés ?
- Veiller à ce qu'on comprenne est une chose. Mais je trouve très discutable que le premier intervenant martel qu'il n'existe pas de monde où un fort investissement ne se ferait pas sans hausse des prix. Ce n'est pas de la pédagogie c'est du dogmatisme et je trouve que cela n'a pas sa place ici. Attention à votre présentation s'il vous plaît.
- Veiller à ce qu'on comprenne est une chose. Mais je trouve très discutable que le premier intervenant martel qu'il n'existe pas de monde où un fort investissement ne se ferait pas sans hausse des prix. Ce n'est pas de la pédagogie c'est du dogmatisme et je trouve que cela n'a pas sa place ici. Attention à votre présentation s'il vous plaît.
- Est ce que le salariés de RTE ont le statut de fonctionnaire ?
- Vous parlez des utilisateurs consommateurs pour la facture quid des producteurs?
- RTE venant d'actualiser ses prévisions de consommation à la baisse, comment faire pour la consommation augmente afin de soutenir ces investissements ?
- L'éolien en mer représente près de 50% des dépenses de réseau alors qu'il s'agit d'une très faible part de la production ? Quel bilan a été fait du SDDR avec ou sans éolien en mer ?
- Dans quel budget de l'Etat sont affectées les dépenses de réseau qui ne sont pas dans le TURPDE ? Quel en est le pourcentage ?
- A consommation donnée, l'évolution du mix de production avec plus de renouvelable, ou une plus mauvaise répartition territoriale conduit à augmenter les investissements réseau . Qui paye ? les producteurs ?
- Bonjour, étant donné que les tarifs d'électricité vont augmenter pour les consommateurs, est-ce que les transferts de technologie (du thermique à l'électrique) vont se faire facilement ? Est-ce qu'il y a des études qui montrent que les ménages (en particulier) sont prêts à payer plus cher pour s'engager dans le tout électrique ?
- Relativement au point des 10% payés par les coûts de raccordement, est-ce pour l'ensemble du coût du SDDR ou uniquement pour les projets directement liés à un raccordement ? Tout ce qui relève de l'adaptation au changement climatique ne me semble pas relever d'un coût de raccordement.

- Ces annonces ayant des impacts sur la consultation en cours, les avis émis et les cahiers d'acteurs émis est-ce qu'une prolongation du débat public est envisagée?
- Est-ce que et quand RTE va actualiser ses hypothèses du SDDR suite à l'annonce des 4 scénarios R1 à R4 annoncés le 9 décembre lors de la publication du BP 2025-2035 qui est sur le même horizon, ces scénarios étant différents des hypothèses du document cadre en début de débat public?
- Pourrait-on nous expliquer comment est financé RTE ?

## Les questions et réactions partagées pendant la seconde séquence

- Raccordement de la zone éolienne Bretagne sud ; est-ce bien raisonnable de vouloir imposer un raccordement passant à travers le champs mégalithique d'Erdeven, qui vient juste d'être reconnu patrimoine mondial Unesco, et qui est aussi un massif dunaire protégé Natura 2000 ? Vraiment ?
- Raccordement de la zone éolienne Bretagne Sud : la quasi totalité des communes littorales ont répondu négativement à une consultation sur le raccordement, Extrait de Ouest France : « En pays d'Auray (Morbihan), des communes impactées par l'atterrage ont été invitées à se prononcer sur le projet de raccordement du parc éolien de Bretagne-sud. Tous les conseils municipaux se positionnent contre. Et tiquent sur un projet imposé par l'État, sans concertation préalable." Quiberon le 13 novembre 2025, puis Erdeven le 14, Saint-Pierre-Quiberon le 18, mais aussi Plouharnel, Groix... Seront-ils entendus ?
- Quel est le rôle du schéma directeur énergie à l'échelle d'une intercommunalité ? Est-il contraignant d'un point de vue aménagement du territoire comme pourrait l'être un plan local d'urbanisme intercommunal ?
- Comment RTE pourrait approfondir la logique des zones prioritaires pour la consommation sur les territoires volontaires ?
- recensement des gisements EnR via la plateforme RTE "AERO"
- Lesquels recensement des projets sont très difficilement lisibles dans les documents publics à ce jour ☺
- Sur la concertation en Région Bretagne, le Président du Conseil Départemental du Morbihan a écrit au Préfet : "Les dossiers transmis, souvent composés de plusieurs centaines ou milliers de pages, exigent un travail d'analyse approfondi que des délais aussi resserrés ne permettent matériellement pas, en particulier lorsqu'il s'agit d'organiser les temps démocratiques indispensables à la délibération d'une assemblée départementale. Cette méthode, que j'ai à de nombreuses reprises signalée comme inadaptée, ne favorise ni l'appropriation locale des enjeux ni l'expression sereine des collectivités consultées. Je regrette qu'un avis réputé favorable en cas de silence s'applique à un dossier d'une telle ampleur, comme si l'État acceptait que l'empressement, sinon l'asphyxie documentaire, tiennent lieu de concertation. ». Visiblement, ça ne se passe pas très bien !
- Non pas à ce stade, les projets EnR s'inscrivent dans la planification des réseaux des S3REN, qui se base sur un recensement des projets et se place dans un horizon de temps 10-15 ans.
- Le nouveau cadre du raccordement "1er prêt 1er servi" sera aussi valable pour les producteurs, notamment dans les énergies renouvelables ?
- Est-ce que la procédure fast track pourra elle être relancée prochainement pour de nouveaux projets, ou pour de plus petits projets ? Je ne suis pas certain d'avoir compris si cela pourrait être le cas (propos de M. VEYRENC pour le BP 2025 ce mardi 9 décembre)
- Le constat est partagé pour ce qui est de l'accès au réseau. Pour certain segments d'utilisateurs du réseau, les règles sont à faire évoluer. Il peut être opportun de regarder les bonnes pratiques pour le raccordement des EnR. Les schémas régionaux et le partage des coûts permettent de donner de la visibilité autour de la planification du réseau et pour le gestionnaire de réseau, et pour le client.
- La ppe2 n'est pas caduque c'est la loi sans autre texte elle est applicable non ? (dsl je n'arrive pas à trouver comment me renommer)
- a anonyme; Tout le monde est bien d'accord que la PPE2 était un véritable scandale et est belle et bien caduque. Le problème est que la PPE3 l'est aussi, vu les perspectives publiées hier par RTE... cela n'aurait aucun sens de la publier maintenant,
- Le SDDR doit s'adapter au S3REN cad aux schémas régionaux. Et pas l'inverse il semble qu'actuellement ce ne soit pas le cas

- par souci de transparence les "anonymes" peuvent il se renommer s'il vous plaît ?
- La SNBC et la PPE 3 devraient être publiées d'ici Noël normalement !
- Il semble que la commission européenne ait aussi son mot à dire sur des grands projets transfrontaliers mais aussi maintenant intra
- Comment la DGEC procède-t-elle pour instruire les différents projets, suivre les plans d'investissements prévus sans avoir de visibilité à jour des installations existantes ? Depuis l'arrêté du 7 juillet 2016, le registre des installations de production souffre encore d'inexactitudes, les applications de filière comme OREOL ne sont pas complétées correctement, différents projets parallèle n'aboutissent pas. Est-ce possible de planifier dans ces conditions ?
- Est ce que tout le monde a oublié que si on reste sur la PPE2 on ferme des réacteurs nucléaires ...
- Comment RTE peut décliner la stratégie de l'état sur une PPE 3 à venir depuis 3 ans ?